



Procédure : Désignation des Line Training Captain.

Code : P.DSA.550.OPS

Processus Exploitants aériens.

Version : 01

Date de création : 17/03/2023

	Nom	Fonction	Date	Visa
Rédacteur	H. AARAB	Chef du service des Licences et Qualifications	17/03/2023	
Vérification	M. LMATI	Chef du Service de l'Exploitation Aérienne	27/03/2023	
Approbation	N. MASSALI	Directeur de l'Aéronautique Civile	03 AVR. 2023	

## SOMMAIRE

Voir page suivante

## DIFFUSION

Points documentaires

## HISTORIQUE DES VERSIONS

Date	Version	Motif de la modification	Rédacteur
17/03/2023	01	Création	H. AARAB

Niveau de diffusion :  Interne  Externe  Confidentiel

## **1. SOMMAIRE :**

1. SOMMAIRE : .....	2
2. INTRODUCTION : .....	3
3. QUALIFICATIONS .....	4
4. FORMATION .....	4
4.1    Éléments spécifiques aux exploitants Tableau 1:.....	5
4.2    Habilitation.....	6
4.3    Formation en ligne sous supervision.....	6
5. INTÉGRATION D'UN NOUVEL AVION OU D'UN NOUVEL EXPLOITANT .....	6
5.1    Un LTC changeant d'exploitant tout en maintenant le type d'avion .....	6
5.2    Un LTC changeant d'exploitant et de type d'avions.....	6
6. CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION (MANEX).....	7
7. LIMITATION .....	7
8. ACCEPTATION FORMELLE D'UN LTC – PREMIERE DELIVRANCE.....	7
9. ACCEPTATION FORMELLE D'UN LTC - PROROGATION / RENOUVELLEMENT .....	7
10. SUSPENSION OU RETRAIT .....	7
<b>FORMULAIRES.....</b>	<b>8</b>
ANNEXE I.....	8
ANNEXE II.....	9

## 2. INTRODUCTION :

L'arrêté No 1397-02 du 04 septembre 2002, fixant les conditions d'exploitation que doivent observer les membres d'équipage de conduite, le personnel navigant de cabine et les agents technique d'exploitation lors de l'exercice de leurs fonctions notamment son annexe 1 qui prévoit une disposition relative aux « vol en ligne sous supervision » et les « contrôles en ligne » en tant que partie importante du stage d'adaptation en ligne et des contrôles périodiques.

Dans le cadre de la réalisation des vols en ligne sous supervision et de contrôle en ligne, le règlement susvisé demande aux opérateurs de "désigner des commandants acceptables par la Direction de l'Aéronautique Civile". Un certain nombre d'expressions et de définitions différentes étaient utilisées pour décrire cette fonction et remplacer l'expression "désigner des commandants acceptables par la Direction de l'Aéronautique Civile". A cet effet, la DAC fera usage du terme "Line Training Captain" pour uniformiser cette formulation.

L'objet de la présente procédure est de préciser les dispositions applicables afin de compléter les exigences réglementaires, à savoir :

- Clarifier et compléter davantage les conditions de qualification et de formation justifiant l'acceptation et la désignation d'un membre d'équipage de conduite pour agir en tant que Line Training Captain (LTC) ;
- Harmoniser et uniformiser les terminologies utilisées pour l'acceptation et la désignation des Line Training Captains.

En principe, les exploitants ne nommeront que les commandants ayant une compréhension approfondie de la manière d'évaluer, de réaliser et d'introduire des procédures opérationnelles. Ils doivent avoir, au minimum, les mêmes connaissances et capacités que ceux qu'ils auront à enseigner et à examiner. Un jugement standardisé doit aider à identifier et à éliminer les tendances indésirables dans le temps en corigeant le programme de formation et de contrôle. Ces tendances serviront de l'un des principaux facteurs pour le système de retour d'information aux responsables désignés.

### **3. QUALIFICATIONS**

Les exigences relatives au « Vol en ligne sous supervision » et au « contrôle en ligne » sont entièrement des spécifications liées aux opérations aériennes et ne sont pas considérées en tant qu'exigences pertinentes pour l'obtention de licence et/ou de qualifications selon le règlement susvisé. Par conséquent, un commandant nommé par l'exploitant à cette fin ne doit pas nécessairement être considéré comme instructeur (par exemple TRI) ou examinateur (par exemple TRE), à moins qu'il ait les prérequis en tant que tel.

Dans le cadre du programme de formation et de contrôle approuvé de l'exploitant aérien, les conditions préalables, exigées par la DAC, pour l'acceptation d'agir en tant que LTC sont détaillées ci-après :

Les candidats doivent :

1. Bien connaître la philosophie, les procédures, l'organisation ainsi que la zone et le type d'opération de l'exploitant. Ils doivent donc avoir complété :
  - a. au moins 2 contrôles de compétences avec l'exploitant, et
  - b. au moins 1 contrôle en ligne avec l'Exploitant à l'exception du nouvel Exploitant ;
2. Avoir une connaissance approfondie des procédures administratives, du contenu des manuels d'exploitation, des documents opérationnels, des formulaires et des dossiers connexes ;
3. Avoir une bonne expérience totale et une expérience sur le type :
  - a. Avoir effectué au moins (1000) heures de vol en tant que pilote aux commandes d'avions multipilotes, et
  - b. Avoir effectué au moins (500) heures de vol en tant que pilote aux commandes d'avions multipilotes sur le type d'avion applicable, à l'exception de l'intégration d'un nouveau type d'avion.
4. Être qualifié pour opérer dans l'un ou l'autre des sièges du pilote, dans tous les cas où la fonction de LTC doit être exercée depuis le siège de droite. Si l'activité de LTC se limite à l'introduction et au contrôle des copilotes, l'exploitant devra démontrer comment l'introduction du LTC est adaptée aux tâches exclusivement dédiées à la supervision et au contrôle des copilotes tout en prenant en considération la complexité du type d'avion et de ses systèmes.

### **4. FORMATION**

Les candidats devront :

1. Suivre un stage pédagogique sur les techniques d'instruction au sein d'un organisme de formation homologué par la DAC ;
2. Suivre une formation interne de l'exploitant concernant les procédures de l'exploitant, le contenu des manuels d'exploitation ainsi que les documents, formulaires et enregistrements liés aux opérations aériennes conformément au tableau 1, sous-chapitre 3.1 ci-dessous ; où le cas échéant selon le programme pédagogique approuvé par la DAC de l'OM Part D
3. Conduire deux secteurs de formation en ligne en tant que LTC sous la supervision d'un TRI ou d'un inspecteur de l'aéronautique civile désigné à cet effet.

#### 4.1 Éléments spécifiques aux exploitants Tableau 1:

SUJET	Contenu lié à l'exploitation multipilote
Obligations légales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Base juridique, ses prérequis ainsi que l'application spécifique à l'exploitant</li> <li>• Instructions, qu'absolument aucune situation anormale ou d'urgence n'est entraînée ou simulée ; et que la simulation d'IMC par des moyens artificiels est interdite pendant le vol en ligne sous supervision ainsi que les contrôles en ligne.</li> </ul>
Développement du programme de formation et de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vol en ligne sous supervision <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours de reconversion</li> <li>- Cours de commandement</li> </ul> </li> <li>• Qualification de route et d'aérodrome. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de ligne</li> <li>- Cours de reconversion</li> <li>- Cours de commandement</li> </ul> </li> <li>• Vérification récurrente</li> </ul>
Évaluation des candidats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des compétences CRM basée sur la méthodologie décrite dans le manuel d'exploitation et approuvée par la DAC.</li> </ul>
Gestion de l'équipage sous-standard.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures à appliquer dans le cas où les candidats n'atteignent pas ou ne maintiennent pas le niveau requis.</li> </ul>
Administration de la formation et du contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrées standardisées dans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Registres et formulaires</li> <li>- Exemple de formulaires correctement remplis</li> <li>- Contrôle, analyse et stockage des enregistrements</li> </ul> </li> <li>• Instructions, qu'absolument aucune situation anormale ou d'urgence n'est entraînée ou simulée ; et que la simulation d'IMC par des moyens artificiels est interdite pendant le vol en ligne sous supervision et les vérifications en ligne.</li> </ul>
Système de manuel d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation et application du MANEX pendant les opérations de vol</li> <li>• Utilisation et application de la documentation, des formulaires et des enregistrements pertinents pour les opérations aériennes.</li> </ul>
Tâches des copilotes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction aux tâches spécifiquement dédiées au Co-pilote.</li> </ul>
Éléments du système qualité liés à la formation et aux contrôles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de retour d'expérience.</li> <li>• Introduction à la collecte de données périodiques (système d'analyse et d'évaluation des données périodiques ainsi que fonction de fournisseur de données).</li> </ul>

## **4.2 Habilitation**

Les candidats détenant ou ayant détenu une qualification d'instructeur (TRI) conformément à l'arrêté No 3163-12 relatif aux licences et qualification des membres d'équipage de conduite peuvent être habilités des compétences d'enseignement et d'apprentissage déjà démontrées pour la qualification d'instructeur détenue. Si les éléments contenus dans le tableau 1, sous-chapitre 3.1 ci-dessus ont été couverts lors de l'introduction de l'instructeur dans l'organisation respective, ils n'ont pas besoin d'être répétés comme prérequis pour la fonction de LTC.

## **4.3 Formation en ligne sous supervision**

La conduite de la formation en ligne sous supervision doit assurer une normalisation des critères de qualification, la mise en œuvre de la philosophie d'exploitation, des politiques et des procédures opérationnelles.

# **5. INTÉGRATION D'UN NOUVEL AVION OU D'UN NOUVEL EXPLOITANT**

Lorsqu'un nouvel avion est intégré au Certificat Technique d'Exploitation (CTE) de l'exploitant ou lorsqu'un nouvel exploitant démarre son exploitation, l'exploitant est autorisé à faire appel à des ressources externes pour cette introduction, telles que :

- Des commandants suffisamment expérimentés sur le type du constructeur,
- Des pilotes d'essai pour le même type d'avion ; ou

La preuve de la qualification correspondante doit être jointe à la demande de candidature ainsi que la formation suivie en relation avec les éléments spécifiques au vol conformément aux dispositions approuvées du manuel de formation ou telles que stipulées dans le tableau 1, sous-chapitre 3.1.

## **5.1 Un LTC changeant d'exploitant tout en maintenant le type d'avion**

Un commandant de bord formellement accepté comme un LTC auprès d'un exploitant précédent qui rejoint un autre exploitant sur le même type d'avion avec l'intention de poursuivre son activité de LTC devra remplir les exigences stipulées au tableau 1, sous-chapitre 3.1 ci-dessus et effectuer des vols en ligne sous supervision adéquatement adaptés au nouvel environnement et nouveau contexte d'exploitation.

L'exercice de la fonction LTC est strictement réservé à un seul et unique exploitant et ne peut en aucun cas être partagé avec un autre exploitant.

## **5.2 Un LTC changeant d'exploitant et de type d'avions**

Un commandant de bord formellement accepté comme LTC auprès d'un exploitant précédent qui rejoint un autre exploitant et change de type d'avion avec l'intention de poursuivre son activité en tant que LTC devra remplir les exigences stipulées au titre 3 de la présente procédure.

## **6. CONTENU DU MANUEL D'EXPLOITATION (MANEX)**

Les exigences de formation et de qualification et les instructions détaillant les tâches d'un LTC doivent être décrites conformément à la réglementation en vigueur dans les parties pertinentes du manuel d'exploitation.

## **7. LIMITATION**

Un LTC doit satisfaire à toutes les exigences applicables aux commandants engagés dans des opérations aériennes commerciales.

La durée de validité de l'acceptation du LTC est la fin du 36<sup>ème</sup> mois calendaire à compter de la date de sa délivrance. Le renouvellement ou la prorogation de cette acceptation peut se faire 12 mois civils avant la date d'expiration et le LTC bénéficie d'un renouvellement de 36 mois à compter de la date d'expiration de la précédente acceptation.

## **8. ACCEPTATION FORMELLE D'UN LTC – PREMIERE DELIVRANCE**

Une demande complète doit contenir les éléments suivants :

- Une demande écrite pour l'acceptation du candidat LTC proposé par l'exploitant respectif (voir annexe I)
- Copie de la preuve de fin de stage pédagogique
- Copie du « Formulaire de formation » de la formation en ligne effectuée par le candidat LTC sous la supervision d'un TRI.
- Copie du dossier pour l'achèvement de la qualification de pilote sur le siège de droite.
- Copies de 2 contrôles hors ligne, 1 contrôle en ligne, licence, certificat médical, validation CN (le cas échéant).

Dans le cas où toutes les conditions sont réunies, une lettre d'acceptation LTC sera signée par le Directeur de l'Aéronautique Civile, et délivrée à l'intéressé/exploitant. Une copie de la lettre d'acceptation sera classée dans le dossier de l'exploitant.

## **9. ACCEPTATION FORMELLE D'UN LTC - PROROGATION / RENOUVELLEMENT**

Une demande complète doit contenir les éléments suivants :

- Une demande écrite pour la prorogation / renouvellement de l'acceptation du LTC proposé par l'exploitant respectif (voir annexe II)
- Copie du « Formulaire de formation » de la formation en ligne effectuée par le LTC au cours des 12 derniers mois précédent la date d'expiration de l'autorisation
- Copies de licence, certificat médical, validation CN (le cas échéant).

NB: Si l'expiration de l'acceptation du LTC est supérieure à 6 mois, le demandeur doit également fournir une copie du « Formulaire de formation » de la formation en ligne dispensée par le LTC sous la supervision du TRI.

## **10. SUSPENSION OU RETRAIT**

Conformément à la législation et la réglementation marocaine en vigueur, toute infraction commise par un LTC lors de l'exercice de ses fonctions, peut conduire à des sanctions et des mesures disciplinaires entre autres la suspension ou le retrait définitif de l'acceptation LTC.

## FORMULAIRES

### ANNEXE I

#### A. POUR L'UTILISATION EXPLOITANT

1. Applicant name	
2. Airplane type	
3. License type / License number / Type rating expiry date	
4. Class I medical certificate No: / Expiry date	
5. Validation No: and Expiry date (if applicable)	
6. Hours as PIC of multi-pilot airplanes	
7. Hours as PIC of multi-pilot airplanes on the applicable airplane type	
8. Dates of 2 successful proficiency checks (most recent)	
9. Date of successful line check (most recent)	
10. Date successful right hand seat check (most recent)	
11. Date of successful line training conducted by the LTC's candidate undersupervision of TRI	
12. Date of completion training as described in Table 1 point 3.1	
13. Details of instructor rating (TRI) (if hold or having held)	

I hereby certify that, the applicant is meeting DAC Regulation and all requirements for Line Training Captain authorization issuance

Post Holder Crew Training	Signature	Date

#### B.POUR UTILISATION DAC

Requirements		Yes	No
Check the applicant record for valid ATPL, validation (if applicable) issued by DAC			
Check the applicant record for a valid type rating multi pilot airplane on the applicable airplane type			
Check the applicant record for a valid Class I medical certificate			
Check the applicant record for not less than (1000) Hrs flight time as a pilot in command of multi-pilotairplanes			
Check the applicant record for not less than (500) Hrs flight time as a pilot in command of multi-pilotairplanes on the applicable airplane type, with the exception of integration of new airplane type			
Check the applicant record for the completion of at least 2 proficiency checks with the operator,with the of exception new operator			
Check the applicant record for the completion of at least 1 line check with the operator,with the of exception new operator			
Check the applicant record for the completion of training as described in Table 1 point 3.1; <b>or</b>			
Check the applicant record for holding or have held an instructor rating (TRI) in accordance with DAC Regulation (if applicable)			
Check the applicant record for the completion of pilot qualification on the right-hand seat			
Check the applicant record for the completion of line training conducted LTC's candidate undersupervision TRI			
Assessment Result	Satisfactory <input type="checkbox"/>	Unsatisfactory <input type="checkbox"/>	
Remarks			
Flight Operations Inspector Name	Signature	Date	

## ANNEXE II

### A. POUR UTILISATION EXPLOITANT

1. Applicant name	
2. Airplane type	
3. License type / License number / Type rating expiry date	
4. Class I medical certificate No: / Expiry date	
5. Validation No: and Expiry date (if applicable)	
6. Previous Line Training Captain authorization or no:/ expiry date	
7. Date of successful line training conducted by the LTC within the last 12 months	

I hereby certify that; the applicant is meeting DAC Regulation and all requirements for Line Training Captain authorization issuance

Post Holder Crew Training	Signature	Date

### B. POUR UTILISATION DAC

Requirements	Yes	No
Check the applicant record for valid ATPL, validation (if applicable) issued by DAC		
Check the applicant record for a valid type rating multi pilot airplane on the applicable airplane type		
Check the applicant record for a valid Class I medical certificate		
Check the applicant record of the line training or line check conducted by the LTC within the last 12 months preceding the expiry date of the authorization		
Assessment Result	Satisfactory <input type="checkbox"/>	Unsatisfactory <input type="checkbox"/>
Remarks		
Flight Operations Inspector Name	Signature	Date